Image not found or type unknown

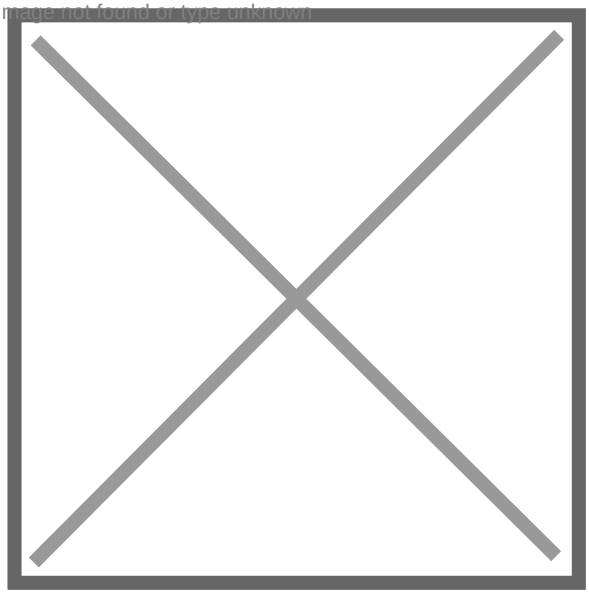

Soucie avec la société credirec

Par **sonia27**, le **22/11/2009** à **14:55**

Bonjour,

je vous explique la situation espérant que vous puissiez m'aider comme vous avez pu aider certaines personnes concernant un problème similaire .

CREDIREC a contacter mon mari sur une ligne fixe étant à mon nom dont ma mère est la locataire du logement vu que je suis héberger par celle-ci.

Comment ont il trouver mon numéro de téléphone, sachant de plus que je suis sur liste rouge.

Une dame a téléphoner mardi 17 novembre 2009 en numéro privé.
Une dame différente a rappeler samedi 21 novembre 2009. en numéro privé.

Au premier échange téléphonique que mon mari a avec la première dame celle-ci lui indique qu'il est redevable de la somme de 1565.91 euros. Et lui demande donc d'honoré cette dette. Mon époux lui demande en quoi consiste cette somme. Celle-ci lui répond que ça concerne un accident de voiture causé en 2004 (nous sommes fin 2009). « En effet mon époux a eu un accident de voiture avec une de nos voisines de l'ancienne résidence ou nous habitions. Malheureusement nous étions pas assuré en cette période pour soucie financier. Celle-ci lui stipule que la société qui se chargeait de son dossier c'étaient désister de celui-ci et que c'était eux qui avait repris le dossier.
Mon mari lui explique alors qu'il ne peut payer cette somme dans cette intégralité ayant 3 enfants a charges et moi-même a assumé financièrement . Celle-ci lui propose donc de payer cette somme en 7 fois soit 7 mensualités de 223.70 e GRR il lui est impossible de payer chaque mois une somme pareil. Celle-ci indique qu'elle peut aller jusqu'en 9 fois, soit 9 mensualités de 173.99 euros et lui indique alors qu'il doit lui faire parvenir par courrier 9 chèques de la somme de 173.99 e chacun. Il est interdit a quel qu en soit l'organisme de

demander plusieurs a l'avance.

Mon époux lui explique qu'il n'a pas de chèques en sa possession et ne peut d'ailleurs pas en possédé. Elle explique qu'il faudrait qu'il voit avec son entourage afin qu'il trouve une personne qui accepte de lui faire ses 9 chèques que le service encaissera un par un mois par mois.

N'ayant pas de chèque et ne voulant pas engendré la responsabilité de qui que ce soit mon époux lui propose un autre mode de paiement, mais non la dame de credirec reste sur un seul mode de règlement « par chèque » il n'y a que ce mode de réglement et lui indique que si il ne lui faisait pas parvenir de règlement par chèque le dossier irai au tribunal etc….

Mon époux lui répond donc que quand il se trouvera devant monsieur le juge il lui expliquera qu'il ne refuse pas de payer mais qu'il ne peux pas payer par chèque.

Elle lui indique qu'elle lui faisait parvenir un échéancier par voie postale qu'il devra retourner signé accompagner des 9 chèques .

Nous avons donc reçut le vendredi 20 novembre 2009 une lettre de confirmation de proposition amiable avec les modalités de versement
Citées ci-dessus. La personne ayant signé cette lettre daté du 19 novembre 2009 est Séverine J .

Samedi 21 novembre 2009 pareil un appel en numéro privé vers les alentour de 10H00 du matin une autre personne différente de la première demande a parler a mon époux donnant juste son nom lui ayant demander (malheureusement je ne m'en souviens pas) et je n'ai pas penser a le noter.
Celle-ci lui répète un peu en gros ce que la première personne lui avait dit , mon époux lui a son tour lui re-explique la situation et l'impossibilité de payer par chèque.
Au bout d'un moment j'en ai eu marre qu'elle lui tienne la conversation pour une chose qui de toute façon ne pouvais ce réglé dans l'immédiat tout du moins et j'ai conseillé mon époux (qui était toujours au téléphone avec elle) de leur envoyé une lettre recommandée avec AR stipulant tout ce qui est cité ci-dessus. Malgré ça elle continuait a insisté et la conversation s'est terminer en stipulant de la part de cette dame que le dossier allait aller au tribunal.

Nous n'avons pas envoyé l'accord de la lettre de confirmation de proposition amiable ni de règlement.
J'ai vu sur différent site que ce n' était pas vraiment légal.

Et maintenant je voudrais savoir si au final il ont le droit de nous réclamer cette somme vu que comme le stipule certains écrits de différents site il y a prescription sachant que le dernier paiement date de presque 4 ans .

Mon époux devait payer au fond de garantie une somme qui dans mes souvenirs n'était pas le même montant que celui donner par la société CREDIREC . Étant donner que le fond de garantie s'est décharger du dossier comment ça ce passe?

Que devons nous faire?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **laure**, le **30/11/2009** à **18:19**

je suis dans la meme position que vous mais moi c"est 10 cheques que cette meme sociéte me reclame je suis au r s a et c pour un credit de voiture ke mon ex a fait a mon nom mais j'ai gardé la voiture ouf !! mais je n'aie rien pu donner a la vrais maison de credit et eux ne mon rien reclamé depuis 2005 ???? donc ke faire cette maison credirec est bizare non ??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés